Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0032

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept janvier à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 69 Procurations : 7

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BONNIEC Carole , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JORAND Jean-Claude , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. RICHARD Alain (suppléant de M. PRAT Jean-Louis), M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUEGUINER Yannick , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBIN Jacques , M. ROGARD Didier , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SAUVEE Julie , M. SEUREAU Cédric , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :
Mme BARBIER Françoise à M. MEHEUST Christian, Mme BENECH Laurence à M. COCADIN Romuald, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. DELISLE Hervé, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Création d'une Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement - Budget Principal

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE

Le Budget Primitif (BP) 2026 du budget PRINCIPAL de Lannion-Trégor Communauté propose la création d'une Autorisation d'Engagement et Crédit de Paiement (AE/CP). LES AE/CP concernent la section de fonctionnement.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année. Les AE/CP peuvent être révisées à chaque étape budgétaire.

Il est proposé la création de l'AE/CP suivante :

- Intitulé de l'autorisation : 2026 PRIBV – Prestations GEMA (Gestion En Milieux Aquatiques) 2026-2028

- Montant global de l'AE/CP en dépenses de fonctionnement : 1.754.500 €

- Montant global de l'AE/CP en recettes de fonctionnement : 1.288.900 €

- Répartition des Crédits de Paiements (CP) en dépenses de fonctionnement :

2026	2027	2028
608 500,00	677 500,00	468 500,00

- Répartition des Crédits de Paiements (CP) en recettes de fonctionnement :

2026	2027	2028
438 300,00	512 300,00	338 300,00

La durée, les montants globaux de l'Autorisation et les montants des Crédits de Paiements, en dépenses comme en recettes, sont susceptibles d'être révisés via une délibération du Conseil Communautaire lors d'étapes budgétaires ultérieures.

VU Le Chapitre II de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'instruction budgétaire M57 ;

VU L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires Générales » en date du 06 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 76 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER La création de l'Autorisation d'Engagement et Crédit de Paiement (AE/CP) « 2026 PRIBV – Prestations GEMA 2026-2028 »au budget Principal de Lannion-Trégor Communauté.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 02 FEV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 02 FEV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETAIRE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS - « AE/CP »

AE/CP – BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL LTC

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE

Table des matières

Table des matières 2
1 Introduction 3
2 Les AECP du budget principal LTC 3
2.1 Nouvelles autorisations d'engagement introduites au BP 2026 3
2.1.1 Prestations GEMA 2026-2028 3

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE

1 Introduction

Au **budget principal** de LTC, antérieurement au présent BP 2026, il n'existait pas d'autorisation d'engagement et crédits de paiement.

A l'étape budgétaire « budget primitif 2026 », il est proposé :

- d'introduire une première autorisation d'engagement en section de fonctionnement, suivie en dépense et en recette

2 Les AECP du budget principal LTC

2.1 Nouvelles autorisations d'engagement introduites au BP 2026

2.1.1 Prestations GEMA 2026-2028

SITUATION DE L'AP APRES VOTE DU BP 2026					
Programme en AP	Sens	Chapitre	Budgété au BP 2026	Programmé 2027 et au delà au BP 2026	Total de l'AP au BP 2026
PRESTATIONS GEMA 2026-2028	DEPENSE	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	608 500,00 €	1 146 000,00 €	1 754 500,00 €
	RECETTE	74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	438 300,00 €	850 600,00 €	1 288 900,00 €
SOLDE PRESTATIONS GEMA 2026-2028			-170 200,00 €	-295 400,00 €	-465 600,00 €
SOLDE 2026PRIBV-PRESTATIONS GEMA 2026-2028			-170 200,00 €	-295 400,00 €	-465 600,00 €

Cette autorisation concerne la compétence « Gestion des milieux aquatiques » et permettra au gestionnaire « ENVIRONNEMENT » de l'agglo de suivre en pluriannuel les dépenses correspondantes, au chapitre « 011-Charges à caractère général », principalement sur les natures :

- 617-Etudes
- 61521-Entretien de terrains
- 6288-Autres services extérieurs divers

et les recettes correspondantes, au chapitre « 74-Dotations et participations », principalement sur les natures :

- 74718-Autres participations de l'Etat
- 7472-Participations de la Région
- 7473-Participations du Département
- 74758-Participations d'autres groupements
- 747888-Autres participations d'autres organismes

afin d'éviter d'inscrire sur un seul exercice des montants voués à être réalisés sur au moins 4 exercices consécutifs. Comme prévu par la modalité de gestion en AECP, les crédits ouverts à chaque exercice correspondent à l'estimation des paiements qui seront mandatés sur chaque exercice.

N.B. : les lignes « SOLDE » des tableaux de suivi correspondent au différentiel entre les dépenses et les recettes concernées. Un solde négatif dénote un « reste-à-charge », soit le coût net pour l'agglo.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE

Cette autorisation d'engagement est subdivisée en 18 opérations non-b

Code opération	Libellé opération	Année d'autorisation	Indicateur vote
2026PRIBAL	GEMA - GESTION DES INVASIVES - BALSAMINES	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIBRE	GEMA BRESTAN	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIBV	GEMA TOUS BASSINS VERSANTS POUR PREPA BUDG	2026	Opération non Budgétaire
2026PRICOS	GEMA COSQUERS	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIDM	GEMA DOURMEUR	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIETS	GEMA ETUDES SUIVIS	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIGAR	GEMA GESTION DES ARBRES A RISQUES	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIHYD	GEMA PETITE CONTINUITE HYDROMORPHO	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIKGN	GEMA KERGUINIOU	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIKZN	GEMA KERMEZEN	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIMBK	GEMA MILIN BERGAT / MILIN KERDEOZER	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIMIL	GEMA MILIN AR STANG	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIMLS	GEMA MOULIN DU SAINT	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIMLV	GEMA MOULIN VICOMTE	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIPIL	GEMA PRESQU ILE	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIREN	GEMA - GESTION DES INVASIVES - RENOUEE	2026	Opération non Budgétaire
2026PRIRIP	GEMA PLANTATION RIPISYLVE	2026	Opération non Budgétaire
2026PRITRA	GEMA TRAOU MORVAN	2026	Opération non Budgétaire

A l'instar du régime des APCP, les AECP sont révisables à chaque étape budgétaire, notamment par reventilation des CP.

Cette autorisation d'engagement est proposée pour les exercices 2026 à 2028, pour un montant global de 1,75 M€ en dépense et de 1,29 M€ en recette.

Le CP 2026, au BP 2026, est fixé à 608,5 K€ en dépense et 438,3 K€ en recette, soit un solde négatif de -170,2 K€.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0032-DE